



Municipalité de Crassier

Au Conseil communal

Préavis no 27/2014

RAPPORT DE GESTION ET COMPTES EXERCICE 2013

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

INTRODUCTION

Conformément aux dispositions légales, en particulier les articles :

- 93 a) à g) de la Loi du 28 février 1956 sur les communes, mis à jour le 1^{er} juillet 2005.
- 34 et suivants du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 mis à jour le 1^{er} avril 2004.
- 103 du Règlement du Conseil communal du 1^{er} janvier 2009,

nous vous présentons ci-après le rapport de gestion de la Municipalité et les comptes de l'exercice 2013 que nous soumettons à votre approbation.

Le présent rapport relate les faits marquants et la marche de notre Commune durant l'année 2013.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Conseil communal

Le Conseil communal a tenu 6 séances durant l'année 2013, 3 sous la présidence de M. Pascal Contegat et 3 sous la présidence de M. Didier Kvicinsky et s'est prononcé sur 7 préavis municipaux.

Municipalité

La Municipalité a tenu 42 séances durant l'exercice 2013.

Visite annuelle du Préfet

La tenue de l'administration communale n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière, suite à l'inspection de M. le Préfet Jean-Pierre Deriaz, le 2 septembre 2013.

Délégation de compétence du Conseil communal à la Municipalité

Durant l'exercice 2013, la Municipalité n'a usé d'aucunes compétences déléguées par le Conseil communal au début de la législature 2011-2016.

Suivi des observations et remarques des années précédentes

Par la Commission de Gestion:

Le rapport de la Commission de Gestion concernant l'exercice 2012 ne comportait aucune remarque ou modification que la Municipalité aurait dû reporter ou exécuter pour l'exercice 2013.

Par le réviseur externe:

Le rapport de la Commission de Gestion concernant l'exercice 2012 ne comportait aucune remarque ou modification que la Municipalité aurait dû reporter ou exécuter pour l'exercice 2013.

FINANCES

Conformément à l'art. 35b du Règlement sur la comptabilité des communes, la Municipalité a mandaté un réviseur externe pour vérifier la comptabilité, les comptes de fonctionnement et le bilan. Le rapport du vérificateur a été remis à la Commission de gestion du Conseil communal. Il est annexé au présent préavis.

Ci-après, quelques commentaires généraux sur l'exercice écoulé; des commentaires plus détaillés pour les postes nécessitant des explications ont été insérés avec les comptes 2013.

L'exercice 2013 présente un excédent de revenu de Fr 282'380.03 après amortissements et réserves alors que le budget prévoyait un excédent de charges de Fr 81'815.00.

Les comptes présentent des totaux égaux de Fr. 7'300'187.84 contre Fr. 6'966'570.00 budgétisés. Le bilan totalise Fr 12'424'514.42 à comparer à 2012 Fr. 12'215'077.10.

L'amortissement obligatoire 2013 se monte à Fr. 118'150.00 et l'endettement bancaire a été réduit de Fr. 240'000.00 pour se situer à Fr. 8'160'000.00, soit un endettement net de Fr. 4'306.00 par habitant. (Situation des communes vaudoises entre: Fr. 2'446.00 et Fr. 5'917.00).

Les recettes**Impôts**

Fr 18'255.01 de différence avec le budget sur l'ensemble des impôts, mais avec des impôts conjoncturels dont l'évaluation est aléatoire, l'année est bonne. N'oublions pas que 30% de l'impôt sur les frontaliers, 50% sur les droits de mutation et 50% sur l'impôt sur les gains immobiliers seront facturés sur la facture sociale.

Les charges

Les charges directement dépendantes de l'action de la Municipalité ont été bien maîtrisées et n'amènent pas de commentaires particuliers.

Préavis d'investissement**Aménagements pour les bus TPN**

Crédit d'investissement 11/2012 voté par le Conseil communal le 21.06.2012 d'un montant total de : Fr. 80'750.00.

Coût final : Fr. 84'173.65, soit Fr. 3'423.65 de plus.

Grande salle, remplacement de la production de chaleur

Crédit d'investissement 15/2012 voté par le Conseil communal le 11.10.2012 d'un montant total de : Fr. 200'000.00.

Coût final : Fr. 211'513.60, soit Fr. 11'513.60 de plus.

Selon le Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) article 16, vu le dépassement des crédits d'investissements de : Fr. 3'423.65 pour le préavis 11/2012 et Fr. 11'513.60 pour le préavis 15/2012, la Municipalité soumet à votre approbation un crédit complémentaire de Fr. 14'937.25 (3'423.65 et 11'513.30) pour les deux préavis cités ci-dessus.

- Régionalisation du SDIS.
- Naturalisation.
- Taxe au sac.
- Rapprochement des communes Asse et Boiron.
- Evolution du territoire, des communes et des fusions de communes.
- Collecte porte-à-porte des déchets organiques.
- Soutien au Centre aéré – été 2013.
- Investissement dans nos communes.
- Schéma directeur Asse et Boiron.
- Organisation de l'après-midi sportive du 31.08.2013.
- Cautionnement des groupements intercommunaux.
- Surveillance du territoire.
- Assistant de sécurité publique.
- Cartes journalières CFF.

Union des Communes Vaudoises (UCV)

L'UCV est une association faîtière chargée de défendre les intérêts de ses membres et de les promouvoir devant les autorités et le public.

Convoquée à une assemblée générale et à une assemblée extraordinaire, cette association comptait au 31.12.2013, 288 communes membres sur 318, soit 90 %.

Thèmes abordés :

- Négociations financières canton-communes.
- Constructions scolaires.
- Pédagogie spécialisée.
- Gens du voyage.
- Fiscalité des entreprises.
- La commune de Crassier est, pour 3 ans, membre de la commission de vérification et aura l'honneur de présenter le rapport le 24 mai 2014 à Montreux.

Conseil Régional du district de Nyon

Convoqué 4 fois en assemblée du Conseil Intercommunal.

- Constitution d'un fonds à l'innovation régionale.
- Contribution pour la participation 2013 aux études et au fonctionnement du projet d'agglomération du Grand Genève.
- Contribution sur le fonds régional TP affecté pour compléter la première phase d'expérimentation d'une offre supplémentaire pour les horaires de décembre 2013 à décembre 2015.
- L'Usine à Gaz, pôle artistique de la région de Nyon. Contribution au projet d'extension par la construction d'une deuxième salle.
- Lancement d'un Agenda culturel régional.
- Etude de positionnement d'un « Pôle Bois ».

HZN (Hôpital de Zone de Nyon)

Etude de la création d'un nouveau parking et d'un étage supplémentaire sur le bâtiment « Le Corjon ».

AIAB (Association Intercommunale Asse et Boiron)

Succession de feu le président Philippe Paréaz. Le syndic de Crassier est le nouveau président de l'AIAB.

Projet de création d'un terrain de sport et de construction d'un restaurant scolaire avec bibliothèque / médiathèque.

Amélioration architecturale, meilleure coordination pour les utilisateurs des lignes d'eau, réorganisation de l'équipe des garde-bains à la piscine intercommunale de Chésereux.

Projet de fusion

La Municipalité de Crassier tient à remercier les délégués du Conseil communal qui ont déjà consacré beaucoup de temps et de réflexion à l'étude de ce processus. L'étude stratégique, parfois laborieuse, tire à sa fin. Les Municipalités sont dans l'attente d'un rapport définitif sur le bien-fondé d'une fusion, et ce particulièrement au niveau de son périmètre.

La position de Crassier reste claire: la fusion ne peut déployer tous ses avantages qu'avec les 9 communes, qui représentent déjà aujourd'hui une entité qui est propriétaire de l'ensemble du complexe scolaire de Borex-Crassier et de la piscine de Chésereux. Créer plusieurs fusions à deux ou à trois, c'est maintenir des organismes intercommunautaires qui fonctionnent avec un exécutif (bureau secrétaire + caissier), CODIR, Conseil intercommunal avec bureau, (commission ad hoc, commission de gestion), c'est-à-dire un appareil administratif lourd et dévoreur de temps, d'où une certaine difficulté à trouver des candidats pour occuper ces nouveaux postes.

Sur le plan financier, les premières estimations du canton sont fort prometteuses avec une diminution probable de l'impôt communal. Si les économies d'échelle sont encore à prouver, il est heureux de voir qu'une économie fiscale est assurée pour Crassier.

En conclusion de son rapport sur les conséquences financières sur la péréquation intercommunale de la facture sociale, l'autorité de surveillance des finances communales (ASFiCo) on peut lire: « sur un plan péréquatif, la commune est bénéficiaire (plus de 4 pts) en cas de fusion. Sa nouvelle taille, en terme de population (8'000 hab.), lui est favorable.

L'ARAS (Association Régionale d'Action Sociale)

Comme en 2012, grâce à une bonne maîtrise des coûts et au bon respect du budget ainsi qu'aux subventions touchées du Canton, l'ARAS peut restituer une partie des montants perçus aux Communes.

A.E.E. (Association intercommunale Enfance et Ecole Asse et Boiron)

La loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) est entrée en force le 1^{er} août 2013 ainsi que le concordat Harmos en vue de l'harmonisation des systèmes scolaires.

Au 1^{er} septembre 2013, l'AEE a repris la crèche de la Galiote à Eysins.

Les AMF sont toujours gérés par la ville de Nyon par le biais d'une convention.

L'UAPE peut accueillir par jour 156 enfants à midi et 132 le soir. Pour l'année scolaire 2013/2014, 229 contrats de placement ont été signés en septembre 2013, 21 nouveaux contrats durant l'année scolaire, 57 modifiés et 19 annulés. Cela représente 190 familles.

Le personnel actuel de l'UAPE est une directrice, une secrétaire, huit éducatrices, trois auxiliaires, un stagiaire, huit monitrices et trois remplaçantes.

SADEC (Société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte)

C'est bien sûr la taxe au sac qui a mobilisé les énergies en 2013. Crassier a appliqué la loi cantonale dès le 1^{er} janvier 2013. La population a bien joué le jeu et seule une petite partie des sacs sont encore noirs. Après cette période de lancement des contrôles seront faits directement par la SADEC et les contrevenants seront punis.

ORPC (organisation régionale de la protection civile)

Rien à signaler.

Clinique dentaire

La clinique itinérante scolaire permet un dépistage sur l'ensemble des enfants scolarisés et offre également un service de soins refacturé aux parents.

SDIS (service de défense incendie et secours)

La nouvelle entité formée par 18 communes augmentera l'efficacité du corps, par une amélioration de l'instruction et l'utilisation de matériel plus performant. Les statuts de la nouvelle association, sous le nom de SDIS Nyon-Dôle ont été acceptés.

ACP (Association couvert à plaquettes)

Il faut rappeler que l'adhésion à cet organisme a été décidée comme roue de secours pour l'alimentation du complexe scolaire en cas de difficulté avec le couvert de La Rippe.

DERNIER ZOOM SUR:

L'Auberge « Au Bœuf Rouge » et La Crèche de la Nau

Le Bœuf Rouge et la Crèche de la Nau ont ces deux dernières années fait l'objet de commentaires particuliers.

Ce n'est plus nécessaire aujourd'hui.

Le Bœuf Rouge a retrouvé une bonne réputation, qu'il s'agira de conserver dès fin 2014 quand notre tenancier reprendra son établissement à Gland.

Afin d'éviter un manque d'entretien des installations, les contrats de maintenance seront repris par la commune et reportés sur le loyer.

La Crèche jouit d'une bonne réputation et les parents sont très satisfaits de la prise en charge des enfants ; preuve en est le taux d'occupation qui avoisine constamment les 90 %.

INFORMATIONS SUR:

Parcs et promenades

La place de jeux centrale connaît un énorme succès. Et si la floraison de notre village a été saccagée par la grêle du 20 juin, les employés communaux ont tout de même pu reflleurir nos bacs à moindre frais.

Surveillance

Sans qu'on s'en aperçoive, les patrouilles du SDS parcourent notre village à des heures irrégulières. Un autre service surveille l'établissement scolaire. La présence des douaniers lors des contrôles volants reste une forme de dissuasion, tout comme la surveillance mutuelle des habitations.

Police des constructions

Les grues continuent à s'élever dans le ciel de Crassier. Trois gros chantiers vont bon train, un quatrième s'est ouvert en 2013 à la rue de la Tour, mais semble connaître quelques difficultés de commercialisation.

Permis de construire délivrés en 2013 (enquête publique, dispensé, autorisation municipale): 6 permis de construire – 13 autorisations municipales – 12 permis d'habiter ou d'utiliser.

Nous travaillons toujours avec le Service Technique Intercommunal (STI) qui regroupe 34 communes au moyen d'une convention datant de 1989. Dirigé par M. Thierry Genoud, architecte, le STI est chargé du contrôle, du respect des dispositions légales, de l'examen et du suivi des dossiers de construction. Il facilite ainsi la tâche des municipalités et des prises de décisions qui leur incombent.

Routes

Une barrière de protection a été posée à l'arrêt de bus scolaire de la route de Nyon pour éviter que les enfants se précipitent sur la chaussée par inattention.

La zone 30 km/h envisagée sur le tronçon de la rue de la Tour situé entre le croisement rte de La Rippe, rte de Divonne et rte de Genève et l'intersection avec la rte de l'Ancienne scierie, n'est pas envisageable, car il s'agit d'une route principale et non d'un maillage de routes. Le 30 km/h serait impossible à faire respecter.

Le Département des infrastructures et des ressources humaines nous a informés que dès 2014 les communes peuvent bénéficier d'un subventionnement du canton pour les travaux communaux sur les routes cantonales en traversée de localité. Une demande a donc été faite auprès du Service des routes concernant la création d'un giratoire au centre du village. Nous restons donc à ce jour, dans l'attente de la décision de la Direction générale de la mobilité et des routes DGMR.

Dans le cadre de la priorisation des transports publics, deux arrêts de bus ont été créés à la rte de Genève et à la rte de La Rippe.

Un pontage des fissures a été effectué à la rte de l'Ancienne scierie ce qui nous permet de repousser la réfection totale de la route à plus tard.

Eau sous pression et compteurs

Chaque année voit une partie du réseau améliorée.

Peu d'intervention ont eu lieu en 2013. Le relevé automatique des compteurs a été abandonné pour des raisons de coût (plus de Fr. 160'000.--), mais les nouveaux compteurs sont équipés du mécanisme permettant un jour le relevé automatique.

Eaux claires et usées

Notre réseau est divisé en trois secteurs. En 2013, le secteur II (centre du village) a été entièrement visité et curé.

Suite à l'orage du 20 juin 2013, une inondation s'est produite au chemin de Marly. Pour éviter que cela se reproduise deux gueules de loup ont été améliorées.

L'exutoire du carrefour du « triangle » a été amélioré pour éviter que la propriété de M. Labaraque soit systématiquement inondée.

Dans le cadre de l'entretien du réseau d'adduction d'eau, la conduite située au chemin des Artisans doit être remplacée ainsi que des bornes hydrantes. Ces travaux sont à prévoir pour 2014.

Bâtiments communaux

L'ensemble du parc immobilier de la commune a été touché suite à l'orage de grêle du 20 juin 2013. Les travaux de réparation sont en partie terminés et d'autres doivent encore être exécutés, notamment le contrôle des toitures. Tous les dégâts ont été annoncés à l'ECA.

Ancienne gare

2013 a vu l'aboutissement du concours. Le jury a pu choisir à l'unanimité le projet du bureau Mondada Frigerio Blanc Architectes à Lausanne intitulé « Au quai du Boiron ». Ce projet, qui sauvegarde le bâtiment principal, a convaincu par son respect des proportions villageoises. Notamment vis-à-vis des voisins les plus directs.

Le bureau est chargé de préparer une demande de crédit d'étude qui sera proposée début 2014 au Conseil communal. Rappelons que le projet prévoit une dizaine d'appartements à loyer abordables ainsi que trois locaux commerciaux.

STEP

L'année 2013 s'est déroulée sans incident d'exploitation majeur et les valeurs de rejet ont été, dans leur ensemble, respectées. Deux ou trois réparations sont à signaler. Lors de ces réparations, nous essayons, dans la mesure du possible, de limiter les frais au maximum car la mise hors service de la STEP est prévue en 2014.

Concernant la nouvelle STEP, les choses vont bon train, les travaux ont débuté en avril 2012 par les terrassements de la STEP. Fin 2013, les travaux sont bien avancés.

Le planning des travaux est respecté et la mise en service est prévue pour l'automne 2014.

Le budget est actuellement respecté et ne devrait pas être dépassé.

Concernant l'incinération des boues, ces dernières sont dirigées vers Posieux sur le canton de Fribourg, car les sites de traitement de Nyon et Lausanne ne sont toujours pas à même de traiter nos boues. Le coût de l'incinération est le même que si nous allions sur Nyon, car l'usine de Posieux a besoin de boues et elle nous paye le transport. Nous avons un contrat dans ce sens jusqu'au printemps 2014.

Cimetière intercommunal

Rien à signaler: les Municipalités vont se pencher en 2014 sur le jardin du souvenir.

Temple

La nouvelle porte du temple est terminée; elle permet la fermeture automatique durant la nuit.

La salle de paroisse est désormais fermée, comme toutes les autres salles de la commune.

Il faudra envisager une réfection de la salle de paroisse.

Police et contrôle des habitants

Population

	2013	2012
Population	1117	1097
Nombre de ménages	413	441

Mutations

	2013		2012	
	Arrivées	Départs	Arrivées	Départs
Arrivées/Départs	128	115	83	110
Naissances	11		13	
Décès	1		1	

Délivré:	2013	2012
Pièces d'identité	37	54
Permis pour étrangers	164	123

Octroi de la nationalité suisse et droit de cité vaudois en 2013

	Dossiers déposés en 2013	Naturalisations obtenues en 2013
GEROSA Mary Theresa		11 octobre 2013 (facilitée)
CHARLES Frédéric		18 septembre 2013
CHARLES Bérangère		18 septembre 2013
CHARLES Sidoine		18 septembre 2013
CHARLES Aloïse		18 septembre 2013
CATHELINÉAU Sophie		22 mai 2013
JUDA Natacha		1 ^{er} mai 2013
PARATTE Ihsana		1 ^{er} mai 2013
HOLDEN Norman		13 mars 2013
HOLDEN Elizabeth		13 mars 2013
GRÜN Wilfried		13 mars 2013
NETZ Jean-Pierre	2 mai 2013	En cours
NETZ Françoise	2 mai 2013	En cours
COULLON Thomas	7 février 2013	En cours

Manifestations principales de la vie associative

Cérémonie des vœux de l'An nouveau
Brûlage des sapins
Soirée villageoise
Fête de la bière
Fête Nationale – Borex/Crassier
Halloween
St. Nicolas
Veillée de Noël

Un coup d'œil sur l'état civil**Les doyens du village:**

Mme PARÉAZ Edmée (1916)
M. GUBLER André (1927)

Les naissances:

3 janvier 2013	Camille BADER
10 janvier 2013	Kyra NAKPIL
28 janvier 2013	Alexandre FARINA
31 janvier 2013	Léa STENDARDO
16 avril 2013	Camille FAVEZ
9 mai 2013	Gabriel AEBERSOLD
31 août 2013	Gabriel BOUDONNAT
28 octobre 2013	Guillaume TETREL
10 novembre 2013	Alexandre GHARIB
13 novembre 2013	Elias BAGLIONE
17 décembre 2013	Oryane HADJADJ AOUL

Les décès:

30.12.2013	Ginette TECON
------------	---------------

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

- **dans** sa séance du 26 juin 2014
- **vu** le préavis municipal N° 27/2014 – juin 2014 – sur les comptes au 31.12.2013
- **ouï** le rapport de la commission de gestion,
- **considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1. D'accepter le crédit complémentaire de Fr. 14'937.25 (3'423.65 et 11'513.30) pour l'aménagement des bus TPN et la production de chaleur de la grande salle,**
- 2. d'approuver les comptes de l'exercice 2013 tels que présentés,**
- 3. de donner décharge à la Municipalité de Crassier de sa gestion pour l'exercice 2013.**



Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 2 juin 2014 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Crassier.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:
S. Melly

La Secrétaire:
B. Isabettini



Annexes ment.

Art. 37/Règlement Conseil communal: *Le président de toute commission informe le président du conseil et la municipalité des dates de ses séances.*

Délégué municipal à convoquer: M. S. Melly, Syndic, M. M.-H. Berlie, Boursier